

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME V.

V. 5-6
1849-50



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE, D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELAINE.

—
1850

NOTICE

67R

QUELQUES MONNAIES DU DUCHÉ DE GUELDRÉ.

PL. VI, FIG. 1 A 4.

Notre confrère M. Justen a déjà fait connaître l'existence de la plupart de ces monnaies dans la *Revue de la numismatique belge*, t. III, p. 505. Nous croyons pourtant ne pas faire un ouvrage superflu, en donnant de plus amples détails sur les pièces mentionnées dans sa notice, en y ajoutant quelques autres monnaies.

Ces pièces se rapportent toutes plus ou moins directement aux malheureuses dissensions civiles qui désolaient les Pays-Bas dans la dernière partie du XIV^e siècle, et plus tard, et qui sont connues en Hollande sous le nom des troubles des Hoeks et des Cabilliauds; en Frise, sous celui des Schieringers et Vetkoopers; et en Gueldre, sous celui des Hekerens et Bronckhorsts, d'après les noms des chefs des partis.

1. La première monnaie porte à l'avvers la légende : ✠ REI-
NOLDOVS — DVX * GELDRE. Armes de Gueldre
(d'azur au lion d'or) dans un écusson incliné, sur-
monté d'un heaume antique, avec son cimier de plu-
mages de paon, entourant un petit écu au lion.

Rev. Légende intérieure : ✠ MONETA * RVERNOVI;

lég. extér. ✠ BNDICTIV : SIT : NOHE : DNI :
 DRI : IHV : XPI. Croix patée. (Pl. VI, fig. 1.)

Une variété porte : + MONEIT ✠ RVERMVD.

2. *Av.* ✠ EDEWTRDV — S' — ✠ DE ✠ GERLE. Même écusson qu'au n° précédent; mais le lion est surmonté de trois lambels (de gueules?).

Rev. Mêmes croix et légende extérieure qu'au n° 1; lég. intérieure. ✠ MONEIT ✠ RVERMVD:

Une variété de cette pièce porte : ✠ EDEWTRDVS:
 *DE * GERENS*.

Cette variété est gravée par M. de Roye de Wichen, n° 15.

Après la mort de Renaud II, premier duc de Gueldre, en 1545, son fils aîné Renaud III lui succéda et favorisa la maison de Hekeren. Jaloux de la faveur dont cette famille rivale jouissait, Guillaume, seigneur de Bronckhorst, excita le jeune Édouard, fils cadet de Renaud II et prince ambitieux, à prendre les armes contre son frère, pour se rendre maître du pouvoir. Ces instigations eurent le résultat que le courtisan s'en était promis : Édouard prit les armes et donna le commandement de ses troupes à Guillaume de Bronckhorst. Les chroniques de la Gueldre nous font un triste tableau des trahisons, massacres, perfidies, sacs et pillages, qui désolaient le malheureux pays sous le beau nom de *guerre libre*.

Édouard exerçait partout où son parti avait le dessus les droits régaliens, en accordant des privilèges, levant des impôts, etc. Notre monnaie n° 2 prouve que parmi ces droits, il a aussi exercé celui de battre monnaie. Les lam-

bels et le simple titre d'Édouard de Gueldre me font croire que ce gros tournois, au même type que celui de son frère, a été frappé par lui dans les premiers temps de la guerre, lorsqu'il se fut rendu maître de Ruremonde.

En 1561, Édouard vainquit son frère près de Thiel, et le fit prisonnier : depuis ce temps, il prit le titre de duc, et les *Botdraggers*, qu'il fit frapper à Arnhem avec ce titre, sont trop connus pour en donner ici une description. Nous ne pouvons pas passer sous silence les mêmes pièces qu'il fit frapper à Venloo, comme étant moins connues.

5. *Av.* EDWARDS : DEI : GRA : DVX : ꝛ :
ONS : GELRENS'. Lion heaumé assis, le heaume surmonté d'un petit écu au lion, entouré de plumages de paon.

Rev. Legende intérieure ✠ MONETT ✠ DE ✠ VENSIS. Légende extérieure : ✠ BENEDICTVS :
QVI : VENIT : IN : NOMINE : DOMINI : ꝛ :
Croix fleuronnée. (Pl. VI, fig. 2.)

Renaud III fut emprisonné dans le château de Nyenbeek, où il devint si corpulent que lorsqu'enfin l'heure de sa délivrance sonna, après la mort d'Édouard, tué dans une bataille contre le duc Wenceslas de Brabant, en 1574, on fut obligé de pratiquer une ouverture dans les murs de son cachot, parce qu'il ne pouvait passer par la porte. Il ne survécut à sa restauration qu'environ quatre mois. Comme il n'avait point de postérité légitime, sa mort ralluma la guerre civile. Les Bronckhorsts élurent le jeune Guillaume de Juliers, fils de Marie, sœur cadette de Renaud et d'Édouard ; les Heckerens

tâchèrent de mettre sur le trône ducal Mathilde, la sœur aînée, alors veuve de Jean, comte de Clèves. Pour lui donner un appui, ils lui firent épouser Jean de Châtillon, comte de Blois, qui fit des efforts infructueux pour conquérir par les armes le duché de son épouse. Il mourut de chagrin en 1380.

Pendant qu'elle fut en possession d'une partie de la Gueldre, elle fit frapper la pièce suivante :

4. *Av.* MACHTELDOIS : DVX : GELRN : z : COMIT'
 φ DE : z VVTF' ; lion assis comme au n° 5.

Rev. ✠ MONETA φ GELDERENSIS. Mêmes croix et légende extérieure qu'au n° 5.

La variété de cette monnaie est gravée par M. De Roye de Wichem, n° 1.

Pressée par le manque d'argent, Mathilde engagea, en 1576, à son fidèle allié Arnould de Hornes, évêque d'Utrecht, les villes d'Elbourg, Harderwyk et Hattem, pour une somme de 25,000 *vieils écus*, en enjoignant aux habitants desdites villes d'obéir à l'évêque comme à elle-même. Pendant l'engagement, l'évêque frappa à Harderwyk cette monnaie intéressante :

5. *Av.* ✠ ARNOLD. DEI GRAT. EPUS TRAIECT-
 MENS. Buste mitré de l'évêque ; devant lui un écusson à trois cors de chasse.

Rev. Légende intérieure : MON | ETA | HER |
 DER ; légende extérieure quelque peu effacée :
 BNDICTV : SIT. NOME DNI NRI. IHV.
 XPI. Croix traversant la légende intérieure.

Gravée dans l'*Histoire généalogique de la maison de Hornes*, par M. Goethals, planche placée vis-à-vis de la page 210, fig. 2.

Nous avons dit que les Bronckhorsts élurent duc le jeune Guillaume de Juliers. Ce prince, n'étant âgé que de sept ans, son père Guillaume gouverna le duché sous le titre de mambour ou tuteur. Dans la lettre d'investiture, donnée à Aix-la-Chapelle, en 1572, l'empereur Charles IV le nomme *coadjutorem ad præessendum ducatus Gelriensi ac comitatus Zutphanie*; et dans deux lettres, par lesquelles il accorde, au nom de son fils, exemption de péage aux villes de Doesburg et de Zutphen, il se nomme *momboer onzes oudsten soens Willems, hertoghe van Gelre en grave van Zutphen* (mambour de notre fils aîné Guillaume, etc.). Le duc porte le même titre sur cette monnaie, frappée à Venlo, qui est des plus rares, et dont nous ne connaissons pas un deuxième exemplaire.

6. Av. WILHELMVS : DEI : GRAT : DVX *
IVLIS : MVB' : GEL. Lion heaumé assis.
(*Botdrager.*)

Rev. Légende intérieure ✠ MONETA ✠ DE ✠ VENERSI₂; légende extérieure comme au n° 5, mais deux points carrés après chaque mot; croix fleuronnée. Arg. (Pl. VI, fig. 5.)

La pièce suivante n'est pas moins rare; c'est le seul exemplaire connu, que je sache. Celle décrite par M. Justen est un gros au portail; la nôtre est un *Botdrager*.

7. Av. STEPHANVS : DOMIN : SVLENSIS : ::
ANOLMEN. Lion heaumé assis; le cimier est formé par deux ailes, chargées d'un roc.

Rev. Légende intérieure : + MONETA & ANOL-

MEVSIS; lég. extérieure : BENEDICTVS :
QVI : VENIT, etc., comme au n° 3. Arg.
(Pl. VI, fig. 4.)

Cette pièce mérite toute notre attention. La famille de Suylen ou Zuylen, une des plus anciennes du pays d'Utrecht, a la même origine que les seigneurs de Culenborg, de Vianen et de Beverweerd, dont les armes sont trois rocs et diffèrent seulement par les émaux. Cependant, on ne voit pas que les nobles d'Utrecht aient frappé monnaie : c'est en qualité de possesseur de la baronnie d'Anholt, située aux confins du comté de Zutphen et de l'évêché de Munster, que notre Étienne de Zuylen a exercé ce droit. Le baron Van Spaan ne semble pas avoir connu les anciens seigneurs d'Anholt. Dans son introduction à l'histoire de Gueldre, il donne un aperçu des familles qui ont possédé les baronnies et seigneuries de ce duché, mais il ne mentionne pas celle-ci : il dit seulement qu'au quatorzième siècle Anholt est échu à la maison de Bronckhorst par une héritière. Comme notre Étienne était fauteur du parti des Bronckhorsts, ainsi que nous le verrons, il n'est pas impossible que sa fille fût l'héritière dont parle Van Spaan. Ce ne serait pas la première fois qu'une monnaie nous mettrait sur la trace d'un fait inconnu. Si notre conjecture se confirme, Étienne ne peut être celui qui se nommait le premier van Zuylen van Nyevelt, puisque cette famille s'est propagée jusqu'à nos jours. Il est pareillement incertain qu'il soit le même qui demeura caution pour le paiement de la rançon due par l'évêque d'Utrecht, Jean de Virnenbourg, aux chevaliers Herman van Twickel, Othon de Kemnade et autres. Mais passons toutes ces conjectures,

et voyons si notre Étienne était du parti des Bronckhorsts. Cela résulte des mêmes lettres patentes données au jour de l'Exaltation de la croix, l'an 1572, par le vieux Guillaume de Juliers, aux villes de Doesburg et Zutphen, dont nous avons parlé plus haut. Étienne de Suylen, qui y est nommé chevalier, les scelle avec le due, et un grand nombre d'autres nobles Gueldrois : ce qui prouve assez quel parti il avait embrassé.

La variété du n° 1, le n° 2 et sa variété, les n° 3, 4, 5 et 7 font partie de la belle collection de M. J. A. Stricker, de cette ville ; le n° 1, la variété du n° 2, et le n° 6 se trouvent dans mon cabinet. M. le colonel de Roye, à Nimègue, possède des variétés des n° 2 et 3, selon sa brochure n° 1 et 15.

J.-F.-G. MEYER.

La Haye, 20 septembre 1849.



1.

AR.



2.

AR.



3.

AR.



4.

AR.

